



Cour constitutionnelle

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Magali Plovie prête serment comme juge à la Cour constitutionnelle

Par arrêté royal du 30 août 2023, Magali Plovie a été nommée juge à la Cour constitutionnelle, en remplacement du juge Thierry Detienne, qui a été admis à l'honorariat le 1er août dernier. Ce 11 septembre, elle a prêté serment entre les mains du Roi. La Cour se compose désormais, pour la première fois de son histoire, d'un nombre égal de femmes et d'hommes.

Magali Plovie est née à Ixelles le 4 août 1976. Elle a suivi des études de droit à l'Université libre de Bruxelles, au terme desquelles elle a obtenu sa licence en 2000. Son parcours professionnel varié dénote un intérêt marqué pour tout ce qui touche à la santé et à l'aide aux personnes. D'abord juriste dans le secteur privé, Magali Plovie a travaillé ensuite dans le Réseau des Hôpitaux publics bruxellois (IRIS), de 2001 à 2004. De 2004 à 2012, elle a travaillé au sein du cabinet de la ministre Évelyn Huytebroeck. Magali Plovie y a été plus particulièrement en charge des matières personnalisables et de la sixième réforme de l'État, pour la Commission communautaire commune (COCOM) et la Commission communautaire française (COCOF), et de la matière de l'aide aux détenus, pour la Communauté française.

Magali Plovie s'est présentée à plusieurs scrutins électoraux pour le parti ECOLO. Au niveau local, elle a été conseillère au CPAS (2007-2012) et conseillère communale à Forest (2012-2023). En 2012, elle a été élue députée au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale. En cette qualité, elle était également membre de l'assemblée réunie de la COCOM et de l'assemblée de la COCOF. Après une brève parenthèse où elle a été conseillère politique au sein du Service interfédéral de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale (2015-2017), Magali Plovie a été réélue au Parlement régional bruxellois en 2017.

Au sein des assemblées bruxelloises, Magali Plovie a siégé dans les commissions compétentes pour les matières sociales et de santé, les affaires intérieures, l'économie et l'emploi. Elle a été présidente du comité pour l'égalité entre les femmes et les hommes, vice-présidente de la

commission spéciale covid-19 et présidente de la commission des affaires générales. Elle est à l'origine des commissions délibératives à Bruxelles, qui permettent d'associer davantage les citoyens à la prise de décision politique. Magali Plovie a été élue par ses pairs présidente de l'Assemblée de la COCOF, fonction qu'elle a exercée de 2019 à 2023.

Magali Plovie a été nommée juge à la Cour constitutionnelle en raison du fait qu'elle dispose d'une expérience de cinq ans au moins comme membre d'une assemblée parlementaire. Elle fait partie du groupe linguistique français de la Cour. Son expertise juridique, son riche parcours professionnel et sa fine connaissance du monde politique seront très utiles à la Cour.

La Cour constitutionnelle est la juridiction qui veille au respect de la Constitution par les différents législateurs en Belgique. La Cour peut annuler, déclarer inconstitutionnels ou suspendre des lois, des décrets ou des ordonnances en raison de la violation d'un droit fondamental ou d'une règle répartitrice de compétence.

Ce communiqué de presse, rédigé par la cellule « médias » de la Cour, ne lie pas la Cour constitutionnelle.

Contact presse : [Martin Vrancken](#) | 02/500.12.87 | [Romain Vanderbeck](#) | 02/500.13.28

Suivez la Cour via Twitter [@ConstCourtBE](#)